

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 août à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés, au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur HUET Daniel, Maire.

Etaient présents :

M. HUET Daniel, Maire, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, adjoints, Mme LE NAOUR Maryline, MM. BRICE Vincent, LEFEVRE Franck, et ONFROY Sylvain, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. DESHOGUES Jacky donné procuration à Mme BRIERE Nicole

M. PESSIN Philippe a donné procuration à M. HUET Daniel

M. CHILAYÉE Jean-Pierre a donné procuration à M. ONFROY Sylvain

~~~~~

M. BRICE Vincent a été nommé secrétaire de séance.

~~~~~

Le nombre de conseillers étant de 7, les conseillers forment la majorité.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU CONSEIL DU 6 JUIN 2024
2. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DM 2 - BUDGET PRINCIPAL
4. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE MME COURNU

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX
PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024

5. AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITE ET SERVICES
ASSOCIÉS DU SDEM 50
6. DEVIS LOGICIEL GESTION FACTURATION DE LA GARDERIE BERGER-
LEVRAULT
7. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA VAISELLE DE LA
SALLE COMMUNALE ET DU PRIX DE LA VAISELLE CASSÉE À COMPTER DU
1^{er} SEPTEMBRE 2024
8. QUESTIONS DIVERSES :
 - ⌚ Point sur les demandes de subvention dossier église
 - ⌚ Point sur le dossier aménagement du Bourg
 - ⌚ Information sur le projet d'aménagement routier Granville-Avranches

~~~~~

1. DEL. 2024/41 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil du 6 juin 2024

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2024

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

2. DEL - 2024-42 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a changé la vaisselle de la salle des fêtes, cependant les tarifs de la location et le prix de la vaisselle cassée n'a pas été changé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter la modification des tarifs de location de vaisselle de la salle communale et du prix de la vaisselle cassée à compter du 7 août 2024 à l'ordre du jour.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE d'ajouter à l'ordre du jour la modification des tarifs de location de vaisselle de la salle communale et du prix de la vaisselle cassée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

**3. DEL . 2024/43 - DM 2 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget initial, des éléments n'avaient pas pu être anticipés. Afin de pouvoir passer les écritures concernant les charges de participations au fonctionnement les frais d'achat, d'installations du logiciel et de formation des agents à la gestion de ce logiciel de gestion de la garderie, des frais scolaires pour le RPI Saint-Aubin-des-préaux/Saint-Pierre-Langers, les cotisations URSSAF et Centre de gestion ainsi que les travaux du plafond du préaux de l'école nous devons faire une décision modificative.

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours.

Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

délibération.

Cette décision budgétaire modificative N°2 a pour objet l'inscription budgétaire des dépenses liées à l'achat du logiciel de gestion de garderie, à la participation aux remboursements de frais scolaires et du personnel auprès de la commune de Saint-Pierre-Langers et les cotisations URSSAF et Centre de gestion ainsi que les travaux du plafond du préaux de l'école.

| DÉSIGNATION                                                                                                         | DÉCISION MODIFICATIVE<br>N° 2 |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                                                                                           | Diminution de crédits         | Augmentation de crédits |
| D 204182/204 - Subventions org. Publics divers - Bâtiments et instal.                                               | 600.00 €                      |                         |
| <b>TOTAL D 204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES</b>                                                               | <b>600.00 €</b>               |                         |
| D 2181/21 - Installations générales, agencements et aménagements divers                                             | 6 500.00 €                    |                         |
| D 2181/21 - Opération 12 - TRAVAUX ET MOBILIER ECOLE<br>Installations générales, agencements et aménagements divers |                               | 6 500.00 €              |
| D 2183/21 - Opération 26 - AMENAGEMENT GARDERIE<br>Matériel Informatique                                            |                               | 600.00 €                |
| <b>TOTAL D 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                                                                     | <b>6 500.00 €</b>             | <b>7 100.00</b>         |
| DÉPENSES FONCTIONNEMENTS                                                                                            |                               |                         |
| D 615221/011 : Entretien et réparations sur bâtiments publics                                                       | 33 480.00 €                   |                         |
| <b>TOTAL D 011 : CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRALE</b>                                                                   | <b>33 480.00 €</b>            |                         |
| D 633/ 012 - Impôts, taxes et vers. ass./rémunérations (autres organismes)                                          |                               | 2 200.00 €              |
| D 648/ 012 - Autres charges de personnel                                                                            |                               | 1 780.00 €              |
| <b>TOTAL D 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS</b>                                                        |                               | <b>3 980.00 €</b>       |
| D 65888/65 : Autres contributions obligatoires                                                                      |                               | 29 500.00 €             |
| <b>TOTAL D 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>                                                              |                               | <b>29 500.00 €</b>      |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                                                                | <b>0.00 €</b>                 |                         |

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- ADOPTE la décision budgétaire modificative N°2 présentée ci-dessus,
- Et DIT qu'il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la loi.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

**4. DEL . 2024/44 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE MME COURNUT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Cournut Caroline, lui a adressé un mail le 18 juin 2024 pour lui demander le remboursement de la location de la salle communale des 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochain d'un montant de 115 € suite à l'annulation de cette dernière car cette location était prévue pour fêter l'anniversaire de M. COURNUT père qui est décédé le 3 juin 2024.

Compte tenu de ces explications et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ AUTORISE M. le Maire à rembourser Madame COURNUT les 115 euros qu'elle avait payés pour la location de la salle.
- ⇒ DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer ce remboursement

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

**5. DEL. 2024/45 - AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE  
D'ÉLECTRICITÉ - PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MEMBRES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu en mairie une demande de signature d'avenant concernant la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et la participation financière des membres.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Monsieur le Maire précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...) ;

Monsieur le Maire indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- ⇒ Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

- ⌚ De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,
- ⌚ De la stratégie d'achat - en constante évolution - demandant expertise (formation), veille et anticipation

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Monsieur le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- ⌚ 6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités - établissements adhérents au SDEM50
- ⌚ 10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités - établissements non adhérents au SDEM50 ;

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

Monsieur le Maire que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur ce dossier.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

VU le code de la commande publique ;

VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

**6. DEL . 2024/46 - DEVIS LOGICIEL GESTION FACTURATION DE LA GARDERIE BERGER-LEVRAULT :**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 octobre 2022, l'ensemble du conseil municipal avait voté pour l'acceptation du devis de notre hébergeur Berger-Levrault pour l'achat du logiciel « BL ENFANCE version pleine en MODE ABONNEMENT » de gestion de la facturation et présence de la garderie

Pour rappel, le logiciel BL. ENFANCE accompagne les services dédiés des collectivités locales dans la gestion quotidienne des accueils périscolaires (garderies, ...). Ceux qui permet d'assurer l'ensemble des traitements indispensables au bon fonctionnement du service Enfance : inscriptions, réservations, pointages et facturations. Conçu pour offrir une expérience agent optimale, le logiciel est une solution ergonomique, simple d'utilisation, favorisant la prise en main rapide et un gain de temps au quotidien pour les agents. Cette gestion optimisée assure la fiabilisation de l'information et fait gagner du temps aux agents du service enfance.

L'équipe de Berger-Levrault n'a toujours pas installé le logiciel suite à des changements de personnel, ils sont revenus vers nous suite à la demande de la Mairie de Saint-Pierre-Langers d'acheter ce même logiciel avec la gestion en ligne des réservations avec l'installation du portail citoyen - module famille ce qui permettrait aux parents d'inscrire les enfants à la garderie via le portail famille qui serait un portail commun avec celui de la cantine.

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

Monsieur Le Maire précise qu'au vue de la différence des 2 collectivités (nombre d'enfants à gérer au quotidien et nombre d'habitants de la commune) il est préférable d'avoir chacun notre facturation et formation.

Monsieur le Maire présente au conseil, le devis de BERGER-LEVRAULT. Après étude du devis le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de commerciale BL ENFANCE, version pleine en MODE ABONNEMENT comprenant aussi le Portail Citoyen - Module Famille et le contrat de services BL. ENFANCE pour un montant de 4 313.00 € HT soit 4 819.60 € TTC.
- DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents référents à l'acquisition de ce nouveau logiciel.

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

**7. DEL . 2024/47 - MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE COMMUNALE ET DU PRIX DE LA VAISSELLE CASSEE A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2024 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les tarifs de la location de vaisselle et de la vaisselle cassée n'ont pas été modifié depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006. Il demande aux membres du conseil de réviser les tarifs à compter du 1er septembre 2024.

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2006 :

- ⇒ Location couvert 0.76 €

En toute circonstance la vaisselle cassée devait être remboursée selon tarifs suivants :

| Désignation de la vaisselle | Prix à payer               |
|-----------------------------|----------------------------|
| Coupe à champagne           | 0.84 €                     |
| Verres 25 cl                | 0.57 €                     |
| Verres 19 cl                | 0.51 €                     |
| Assiettes plates            | 0.95 €                     |
| " " creuses                 | 1.08 €                     |
| " " à dessert               | 0.99 €                     |
| Tasses à café               | 0.64 €                     |
| Soucoupes                   | 0.59 €                     |
| Plats inox longs plats      | 7.24 €                     |
| " " " " " creux             | 10.85 €                    |
| Saladiers                   | 1.52 €                     |
| Coupelles inox              | 3.51 €                     |
| Beurriers                   | 1.63 €                     |
| Cendriers                   | 2.29 €                     |
| Corbeilles à pain           | 0.79 €                     |
| Plateaux                    | 6.86 €                     |
| Carafes                     | 1.36 €                     |
| Casseroles                  | 6.44 €<br>8.08 €<br>9.60 € |
| Cuillères à soupe           | 2.40 €                     |
| " " à café                  | 0.09 €                     |
| Fourchettes                 | 0.37 €                     |
| Couteaux                    | 0.64 €                     |

Afin de réviser ces tarifs et après réflexion, Le Conseil Municipal DÉCIDE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de :

- ⇒ DE FIXER le tarif de location des couverts à 0.90 € les couverts
- ⇒ DE FIXER UN TARIF FORFAIT VERRES (*vin d'honneur*) : 20 €

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX**  
**PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024**

- ➲ PRÉCISE qu'en toute circonstance la vaisselle cassée doit être remboursée selon tarifs suivants :

| Désignation de la vaisselle | Prix à payer               |
|-----------------------------|----------------------------|
| Coupe à champagne           | 1.90 €                     |
| Verres 25 cl                | 1.96 €                     |
| Verres 19 cl                | 1.84 €                     |
| Assiettes plates            | 2.25 €                     |
| " " creuses                 | 1.80 €                     |
| " " à dessert               | 1.86 €                     |
| Tasses à café               | 1.80 €                     |
| Soucoupes                   | 1.10 €                     |
| Plats inox longs plats      | 7.24 €                     |
| " " " " " creux             | 10.85 €                    |
| Saladiers                   | 1.52 €                     |
| Coupelles inox              | 3.51 €                     |
| Beurriers                   | 1.63 €                     |
| Cendriers                   | 2.29 €                     |
| Corbeilles à pain           | 0.79 €                     |
| Plateaux                    | 9.54 €                     |
| Carafes                     | 4.68 €                     |
| Casseroles                  | 6.44 €<br>8.08 €<br>9.60 € |
| Cuillères à soupe           | 4.14 €                     |
| " " à café                  | 2.58 €                     |
| Fourchettes                 | 4.14 €                     |
| Couteaux                    | 6.12 €                     |

Votant : 11 ; Oui : 11 ; Non : 0 ; Abstention : 0

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX  
PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE 6 AOUT 2024

8. QUESTIONS DIVERSES :

- ⌚ Point sur les demandes de subvention dossier église
- ⌚ Point sur le dossier aménagement du Bourg
- ⌚ Information sur le projet d'aménagement routier Granville-Avranches
- ⌚ Représentants démarche de projet culturel de territoire
- ⌚ Mail de Mme HAULE demandant une participation communale des frais de centre de loisirs du Château Bonheur pour la période des vacances scolaires estivales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

à Saint Aubin des Préaux, le 15 octobre 2024

Le Maire,

Daniel HUET

M. BRICE Vincent

Secrétaire de séance

